

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 261

29 janvier 2014

SOMMAIRE

3 I Finance S.A.	12482	fo.con s.a.	12482
Adria News S.à r.l.	12484	Grant Thornton	12486
Akçay S.à r.l.	12484	Great Waters S.A.	12487
Alicia Finance S.à r.l.	12483	Green Dawn S.A.	12487
Apicius SA	12486	HenDéco sàrl	12490
Aranda S.A.	12485	Heritage Centra Investors S.à r.l.	12486
Archon S.à r.l.	12485	Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l.	12528
Arpio- Société Etrangère de Participation S.A.	12485	Lux Signalisation S.à r.l.	12487
arsago Affordable Housing II S.C.A.	12483	Masco Europe S.à r.l.	12489
arsago S.à r.l.	12483	Masco Home Products S.à r.l.	12488
Atkinson S.C.I.	12484	Medline Luxembourg S.à r.l.	12510
Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l.	12507	Mouthuy S.à r.l.	12489
Barka S.à r.l.	12492	New Photo Genius S.A.	12488
Bâtiment Promotion Location	12528	Octapan Holding S.à r.l.	12488
BEIP S.à r.l.	12507	Opus Finance S.à r.l.	12489
BRB Luxembourg S.à r.l.	12491	Parc Belair S.à r.l.	12489
Caféforum S.à r.l.	12494	Prevprop Properties S.A.	12485
Compass Rose S.A.	12519	Selena Luxco S.à r.l.	12519
Cormoran Participations S.A.	12509	Sepha S.A.	12489
Deutsche Zinshaus Lux S.à r.l.	12507	Talentia Luxembourg S.A.	12527
Diangle Holding S.A.	12510	Trading and Sourcing Company S.A.	12483
DTCP Investments S.à r.l.	12510	VH Capital Invest S.à r.l.	12490
EPF Acquisition Co 10 S.à r.l.	12497	Working Capital Providers S.A.	12488
Fernandes Group s.à r.l.	12497	Yorkdale S.à r.l., SPF	12482
First State European Diversified Infra- structure German Feeder Fund SCA, SI- CAV-FIS	12492		

Yorkdale S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 4.560.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.874.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 décembre 2013 au siège social que:

L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Fabrice Huberty de son poste de gérant avec effet au 12 décembre 2013.

Monsieur Michel de Groote, résident professionnellement au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, est nommé gérant de la Société. Son mandat prend effet au 12 décembre 2013 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Dès lors, le conseil de gérance se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014000425/20.

(130223694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

3 I Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.880.

—
Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société 3 I Finance S.A. 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 20 décembre 2013 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2014000429/12.

(130223768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

fo.con s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 80.233.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 20. August 2013 hervor, dass:

- Herr Thomas Amend, mit beruflicher Adresse in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
 - Herr Roman Mertes, mit beruflicher Adresse in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
 - Herr Dr. Christian Tietze, mit beruflicher Adresse in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
- als Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 wiedergewählt wurden und die berufliche Anschrift auf die neue Anschrift 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher jeweils geändert wird;
- Herr Thomas Amend, mit beruflicher Adresse in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
 - Herr Roman Mertes, mit beruflicher Adresse in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
- als tägliche Geschäftsführung die berufliche Anschrift ebenfalls auf die neue Anschrift 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher geändert wird;
- PricewaterhousCoopers société cooperative
- als Wirtschaftsprüfer bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 wiedergewählt wurde.

Munsbach, den 19. Dezember 2013.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2014000462/22.

(140000202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Trading and Sourcing Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.072.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société le 30 décembre 2013

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'actionnaire unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 18 décembre 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société, pendant cinq ans à compter de la date de publication de cette mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Trading and Sourcing Company S.A., en liquidation

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014000456/17.

(130224229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

arsago Affordable Housing II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.448.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Décembre 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014000460/13.

(130223912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

arsago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.500.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Décembre 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014000461/13.

(130223908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Alicia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2014000474/11.

(140000606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Adria News S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.148.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 18 décembre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Antonio Longo, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant A, avec effet au 17 décembre 2013;
2. Acceptation de la démission de Frédéric Salvadore, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant A, avec effet au 17 décembre 2013;
3. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant A, avec effet au 17 décembre 2013;
4. Nomination de Carlo Rock, avec adresse au 88, rue E. Metz, L-2149 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet au 17 décembre 2013 et pour une durée indéterminée;
5. Nomination de Nico Jakob, avec adresse au 63, rue de Macher, L-5550 Remich, au mandat de gérant A, avec effet au 17 décembre 2013 et pour une durée indéterminée;
6. Nomination de Paul Lorenz, avec adresse au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet au 17 décembre 2013 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000469/23.

(140000221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Akcaj S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.654.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Bilal Akcaj.

Référence de publication: 2014000503/10.

(130224001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Atkinson S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6960 Niederanven, 114, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg E 949.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Assemblée générale extraordinaire

Le trente décembre de l'an deux mille treize les associés représentant la totalité du capital de la société civile immobilière ATKINSON S.C.I. Ci-après nommée «Société» constituée en date du 18 octobre 2002 se sont réunis:

- Madame Shirley Atkinson, demeurant à L-6633 Wasserbillig, 45, route de Luxembourg;
- Monsieur Alain Urbing, employé privé, demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche, 350, rue Georges Clemenceau;

Lesquels ont décidé:

- Que l'activité de la société ayant cessée depuis fin 2005, les associés siégeant en assemblée générale extraordinaire déclarent expressément vouloir procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- Que les Associés désignent comme liquidateur de la Société monsieur Alain Urbing, qu'en cette qualité il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

Shirley Atkinson / Alain Urbing.

Référence de publication: 2014000531/21.

(130224379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Aranda S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 77.021.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 13 décembre 2013 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARANDA S.A.
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2014000523/14.

(130223936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Archon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.198.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCHON SARL

Référence de publication: 2014000524/10.

(130223958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Arpio- Société Etrangère de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.758.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 13 décembre 2013 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARPIO- SOCIETE ETRANGERE DE PARTICIPATION S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2014000525/14.

(130224437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Prevprop Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 104.403.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de la Société datées du 6 novembre 2013 que Ernst & Young a démissionné de son rôle de réviseur d'entreprises de la Société à compter du 29 novembre 2013 et que Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprises de la Société à compter du 29 novembre 2013 et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Prevprop Properties SA
Signature

Référence de publication: 2014000439/16.

(130223517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Apicius SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000519/10.

(130224149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Heritage Centra Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.671.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2013

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation et du liquidateur de la Société;
- donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation de la Société;
- donne décharge aux gérants de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 31 décembre 2013;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans chez SGG à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Heritage Centra Investors S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014000830/22.

(130224610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Grant Thornton, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.733.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 août 2013

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants:

- Monsieur Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, administrateur A,
- Monsieur Thierry REMACLE, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, administrateur A,
- Monsieur Alain TIRCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, administrateur B,
- Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, administrateur B,
- Monsieur Emmanuel DUPUIS, expert-comptable, demeurant professionnellement à F-57070 Metz, 100 b, rue Queuleu, commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Grant Thornton S.A.

Référence de publication: 2014000822/22.

(130224314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Great Waters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 70.344.

—
Extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 13 décembre 2013

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19 - 21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, Luxembourg vers le 20 RUE DE LA POSTE, L-2346 LUXEMBOURG, LUXEMBOURG avec effet au 13 décembre 2013

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014000823/14.

(140000206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Green Dawn S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 154.239.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale tenue en date du 17 décembre 2013:

L'assemblée constate la démission de Monsieur Fouad Rathle, de Monsieur Jacques Wolter et de Madame Yasmina Maadi.

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'Assemblée générale décide de nommer aux postes d'administrateur:

- Madame Anne WALTER demeurant professionnellement au 10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Sylviane COURTOIS demeurant professionnellement au 10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Ludivine ROCKENS demeurant professionnellement au 10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui devra statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000824/20.

(130224018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Lux Signalisation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Op der Hokaul, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.364.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182654/10.

(130222778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Masco Home Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182689/10.

(130223062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Working Capital Providers S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 116.977.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2013:

1. Les actionnaires prennent note de la démission à effet immédiat de M. Bernard Rosen, demeurant 16 avenue Kamerdelle B-1180 Uccle, et de nommer comme nouvel administrateur la société Value Creation Europe SPRL, Place des Peintres 8/301 à 1348 Louvain La Neuve, enregistrée au Moniteur belge sous le numéro 886 247 711 représentée par M. Olivier Gazon, demeurant Place des Peintres 8/301 B-1348 Louvain La Neuve, pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013183051/15.

(130222458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Octapan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 154.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013182779/11.

(130223085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

NPG S.A., New Photo Genius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.084.

Aux Actionnaires

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Je vous prie dès lors de faire constater ma démission par qui de droit ainsi que de pourvoir à mon remplacement conformément à la loi et aux statuts.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Gerard VAN HUNEN.

Référence de publication: 2013182766/13.

(130222681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Opus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 139.563.

—
Extrait de l'A.G. extraordinaire du 02 décembre 2013 au siège de la société

L'assemblée générale accepte la démission du gérant actuel:

- M. Bernard ZIMMER, né le 25/10/1952 à Kinshasa (R.D.C.), demeurant professionnellement L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal (Luxembourg)

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer comme nouveau gérant:

- M. Jean-Jacques AXELROUD, né le 21 octobre 1944 à Nancy (France), demeurant L-1420 Luxembourg, 89, Avenue Gaston Diederich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182793/15.

(130222291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Parc Belair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 113, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 34.508.

—
Suite à la fusion entre FINHOTEL SOPARFI (société absorbante) et FINHOTEL HOLDING (société absorbée) intervenue en date du 28 décembre 2010, l'ensemble des 20.000 parts sociales sont détenues par la société FINHOTEL SOPARFI, dont le siège social est situé à 111, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013182816/12.

(130222185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Sepha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 162.969.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.12.2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013182928/12.

(130222841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Masco Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 745.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 68.104.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182690/10.

(130223064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Mouthuy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 128.571.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182747/10.

(130223305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

HenDéco sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5675 Burmerange, 12, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.799.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182532/10.

(130223056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

VH Capital Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 164.861.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Anass BEZZARI, employee, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

Mr Bernard VANHONSEBROUCK, born on 19 April 1966 in Kortrijk (Belgium), financial consultant, residing at Kweekstraat 18, B-8770 Ingelmunster, Belgium, hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 5 December 2013,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company " VH Capital INVEST S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 164861, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a deed of the undersigned notary on November 18, 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 3 of January 2, 2012.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500,-) represented by one hundred twenty five (125) shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100,-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "VH Capital INVEST S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "VH Capital INVEST S.à r.l.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assumes responsibility for any known and/or unknown liabilities of the company and for all the liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Anass BEZZARI, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Bernard VANHONSEBROUCK, né le 19 avril 1966, à Kortjik, Belgique, financial consultant, et demeurant au Kweekstraat, 18, B-8770 Ingelmunster (Belgique), ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 5 décembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «VH Capital INVEST S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164861, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 3 du 2 janvier 2012.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «VH Capital INVEST S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «VH Capital INVEST S.à r.l.», prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute, et assume la responsabilité des dettes et autres engagements connus et/ou inconnus de la société ainsi que toutes les dettes envers les tiers n'ayant pas été réglées ou ne figurant pas dans les comptes de la société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BEZZARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16633. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013179320/86.

(130219046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

BRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000578/10.

(140000127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

First State European Diversified Infrastructure German Feeder Fund SCA, SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 135.151.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de First State European Diversified Infrastructure S.à r.l. agissant en qualité d'associé gérant commandité du Fonds tenu le 12 décembre 2013 a décidé de transférer le siège social du Fonds avec effet au 1^{er} janvier 2014:

Du 69, Route d'Esch
L-1470 Luxembourg
Au Centre Etoile
11/13 Boulevard de la Foire
L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIRST STATE EUROPEAN DIVERSIFIED INFRASTRUCTURE GERMAN FEEDER FUND SCA SICAV SIF
Société d'Investissement à capital variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2014000746/22.

(130224620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Barka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 182.724.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le six décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Cents, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Paul Chambers, expert-comptable, résidant au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, ici représenté par Mme Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue de Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BARKA S.à r.l..

Art. 3. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ses participations et de ses portefeuille-titres de toute nature. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut effectuer des fonctions de gestion de trésorerie et en particulier (mais pas limité à) la gestion de devises et la couverture du risque de change.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-neuf mille dollars (19.000,- USD), représenté par cent quatre-vingt-dix (190) parts sociales de cent dollars (100,- USD) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les cent quatre-vingt-dix (190) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Paul Chambers, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de dix-neuf mille dollars (19.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Paul CHAMBERS, expert-comptable, né à Wolverhampton le 1^{er} mars 1966, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57314. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178540/120.

(130218191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Caféforum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.722.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme BUSINESS DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.712,

dûment représentée par son administrateur unique Madame Emmanuelle FAVREAU, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

Laquelle comparante est ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 décembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de CAFÉFORUM S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par mille (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Soucription et Libération du Capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société anonyme BUSINESS DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.712.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice TOUSSAINT, conseiller financier, né à Mussy-la-Ville (Belgique), le 14 juin 1955, demeurant à L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2420. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178598/112.

(130218183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Fernandes Group s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5416 Ehnen, 3, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 141.240.

L'an deux mille treize, le douze décembre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Monsieur Paulo ANTUNES FERNANDES, indépendant, né à Valezim/Seia (Portugal), le 4 avril 1969, demeurant à L-5416 Ehnen, 3, route du Vin (ci-après l'«Associé Unique»).

Le comparant est l'associé unique de Fernandes Group s.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5416 Ehnen, 3, route du Vin, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 141.240, constituée suivant acte notarié en date du 21 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2314 du 23 septembre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé en date du 25 mai 2012, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2278 du 17 septembre 2013.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Résolution unique:

L'Associé Unique décide modifier l'article 3 des statuts de la Société relatif à son objet social par l'ajout du texte qui suit à la fin dudit article 3:

«La société a également pour objet:

- le transport national et international de marchandises, par route, avec des véhicules automoteurs, ainsi que l'entreposage des marchandises;
- l'achat et la vente de pneus de toutes marques, les réparations et le lavage de véhicules automoteurs, l'achat et la vente de véhicules automoteurs et d'accessoires pour ces véhicules, l'exploitation d'une station d'essence;
- l'achat et la vente, le négoce, l'import-export de boissons alcoolisées et non alcoolisées, de produits alimentaires et de tabac, ainsi que l'exploitation d'un café, d'une brasserie, d'une pizzeria, d'un salon de thé ou plus généralement d'un débit de boissons alcoolisées ou non alcoolisées avec restauration;
- le commerce en général.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Antunes Fernandes, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 2013. REM/2013/2205. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178773/38.

(130217814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

EPF Acquisition Co 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.752.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of November.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960

hereby represented by Maître Matthias PROCHASKA, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is "EPF Acquisition Co 10 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2014.

Subscription and Payment

Apollo EPF II Partnership, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at seven (7) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B manager with immediate effect and for an undetermined period:

class A managers:

- Jean-Christophe Gladek, born on 10 April 1982 in Mont Saint Martin, France, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
- Shaun Collins, born on 23 May 1968 in Hinckley, United Kingdom, professionally residing at 25 St. George Street, London W1S 1FS, United Kingdom
- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

class B manager:

- Matthias Prochaska, born on 7 October 1979 in Koblenz, Germany, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Carlo Heck, born on 5 August 1976 in Hamburg, Germany, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Warren Justice, born on 2 July 1966 in Epsom, United Kingdom, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt novembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro MH 96960, Marshall Islands,

représentée par Maître Matthias PROCHASKA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 10 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre

le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé par deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2014.

Souscription et Libération

Apollo EPF II Partnership, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-).

La montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à sept (7) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Jean-Christophe Gladek, né le 10 avril 1982 à Mont Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Gérant de classe B:

- Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Carlo Heck, né le 5 août 1976 à Hamburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Warren Justice, né le 2 juillet 1966 à Epsom, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53735. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178726/529.

(130218633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Deutsche Zinshaus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178655/11.

(130218241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

BEIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.027.

In the year two thousand and thirteen.

On eleventh day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Barclays European Infrastructure II Limited, a company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, registered with the Trade Register of the England and Wales, under number 03468972, acting in its capacity as General Partner of Barclays European Infrastructure Fund II Limited Partnership,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 134027, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on November 28, 2007, published in the Mémorial C number 3023 dated December 31, 2007 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on September 28, 2012, published in the Mémorial C number 2663 dated October 30, 2012 (the "Company"), and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "BEIP S.à r.l." and to amend subsequently article 4 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The Company assumes the name of BEIP S.à r.l."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le onze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Barclays European Infrastructure II Limited, une société constituée et régie selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au 1 Churchill Place, London E14 5HP, immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 03468972, agissant en sa capacité de Gérant Commandité (General Partner) de Barclays European Infrastructure Fund II Limited Partnership,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Luxembourg, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 134027, constituée par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 3023 du 31 décembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés par la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2663 du 30 octobre 2012 (la «Société»),

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en "BEIP S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de BEIP S.à r.l."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2013. Relation GRE/2013/5141. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178519/85.

(130218078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Cormoran Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.744.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le onze décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Patricia PRIMA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PLANTATIONS DES TERRES ROUGES S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société "CORMORAN PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 91.744 ci-après dénommée "la Société", a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jacques DELVAUX notaire de résidence à Luxembourg-ville en date du 15 janvier 2003 publié au Mémorial C-N° 298 du 20 mars 2003; statuts modifiés par acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg-ville en date du 18 avril 2012, publié au Mémorial C-N° 1353 du 31 mai 2012.

II.- Que PLANTATIONS DES TERRES ROUGES S.A., représentée comme dit ci-avant, s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme "CORMORAN PARTICIPATIONS S.A.", dont le capital social s'élève actuellement à cinq cent mille dollars US (USD 500.000), représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, la comparante représentée comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation volontaire et désigne comme Liquidateur de la Société, Madame Patricia Prima, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri,

laquelle a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare reprendre tout le passif et l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

IV.- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

V.- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par M. Jeannot Wengler, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri, désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;

VI.- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et Commissaire de la Société;

VIII.- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. PRIMA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56977. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178643/53.

(130218774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

DTCP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 149.097.

—
 Veuillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société à responsabilité limitée DTCP INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 149097.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014000679/12.

(130224491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Diangle Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.472.

—
 Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société DIANGLE HOLDING S.A immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B106472.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Laurent Vanderweyen

Référence de publication: 2014000673/12.

(130224383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Medline Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 182.514.

—
 STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of the month of December.

Before me, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Stellar Holdco, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware with registered office at The Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801,

Here represented by Mr Peter F. Bonert, jurist, residing professionally at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it establishes as follows:

Art. 1. Corporate Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company is composed of one shareholder, owner of all the shares.

Art. 2. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 3. Name. The name of the Company is "Medline Luxembourg S.à r.l."

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place inside the municipality of of-Luxembourg by decision of the Managers or, as the case may be, the Board as defined under Article 12.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

Art. 6. Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, which are fully paid-up, and numbered from one (1) to twenty thousand (20,000).

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. Similarly, in addition to the share capital and the premium account, a special reserve account may be set up, into which the Company's shareholder(s) may contribute equity which will not be remunerated by the issue of new shares. Provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the relevant amount remains available pursuant to applicable law, the amount held on the premium account and the special reserve account may be freely used by the Board of Managers or, upon resolution of the sole shareholder to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its sole shareholder, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the sole shareholder. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles the sole shareholder to equal rights in the profits and assets of the Company. Each of the shares from number one (1) to eighteen thousand (18,000) entitle the sole shareholder to one vote per share at any sole shareholder's decision. The shares from number 18,001 to 20,000 are non-voting shares.

Since the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder.

The creditors or successor of the sole shareholder may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the sole shareholder.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. The sole shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares may only be transferred to non-shareholders with the authorisation of shareholder representing at least three quarters of the voting shares by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several Manager(s) who need(s) not be shareholder(s).

He/They is/are appointed and removed from office by a decision of the sole shareholder, which determines his/their powers and the term of his/their mandate(s). If no term is indicated the Manager(s) is/are appointed for an undetermined period.

The Manager(s) may be re-elected but also his/their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the sole shareholder has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers, including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman who presided at such meeting or any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar document(s) by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular

resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

Art. 13. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the sole signature of any of the Managers, provided however that in the event the sole shareholder has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of one (1) single shareholder as the sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law, are not applicable to that situation.

Art. 17. Decisions of the shareholders. The decisions of the sole shareholder are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder.

The liquidation of the Company shall be decided by the sole shareholder in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidator(s) who may, but need(s) not be shareholder(s), appointed by the sole shareholder who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital USD	Number of shares	Amount paid-in USD
Stellar Holdco, LLC, prenamed;	20,000.-	20,000	20,000.-
Total:	20,000.-	20,000	20,000.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles:

Class A Manager

- Mr. James D. Abrams, director of companies, born on April 26th 1963 in Illinois (USA), residing at 405 Sheridan Road, Highland Park, IL 60035, United States of America;

Class B Manager

- Mr. Marcel Stephany, chartered accountant, born on 4 September 1951 in Luxembourg, residing professionally at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg.

Second resolution

The registered office shall be at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stellar Holdco, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois de l'état du Delaware et ayant son siège social à The Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801,

Ici représentée par M. Peter F. Bonert, juriste, ayant son adresse professionnelle à 2, rue Jean Bertholet, L- 1233 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, dénomination sociale, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme de la Société. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société")

régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

Art. 2. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 3. Dénomination Sociale. La Société adopte la dénomination "Medline Luxembourg S.à r.l."

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Gérant ou, le cas échéant, Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à chaque partie intéressée par le Gérant ou, le cas échéant, Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes intégralement libérées et dotées de numéro de un (1) à vingt mille (20.000).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. De la même manière, en plus du capital social et du compte de prime d'émission, il peut être créé un compte de réserve spécial sur lequel tout détenteur de parts sociales de la Société peut placer de l'actif qui ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles parts sociales. A la condition que des comptes intérimaires à jour aient été rédigés et que les dits comptes intérimaires confirme la disponibilité des actifs concernés conformément au droit applicable^L avoir placé sur ce compte de primes ainsi que sur le compte de réserve spécial est à la disposition du conseil de gérance ainsi que de l'associé unique afin de payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à l'associé unique un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social. Chaque part sociale de numéro un (1) à dix-huit mille (18.000) confère à l'associé unique un droit de vote par part sociale lors de chaque décision à prendre par l'associé unique. Les parts sociales de dix-huit mille et un (18.001) à vingt mille (20.000) sont des parts sociales sans droit de vote.

Puisque la Société se compose d'un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 et les Statuts à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit l'acceptation des Statuts et des décisions de l'associé unique.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. L'associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné des parts sociales ayant de droit de vote représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérant(s), associé(s) ou non.

Il(s) est/sont élu(s) et révoqué(s) par une simple décision prise par l'associé unique laquelle détermine ses/leurs pouvoirs et la durée de son/leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, le(s) Gérant(s) est/sont élu(s) pour une durée indéterminée.

Le(s) Gérant(s) pourra/pourront être réélu(s) et sa/leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par le président qui présidait la réunion concernée ou deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication simi-

laire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

Art. 13. Evénements affectant les Gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature individuelle de chacun des Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs confiés par la loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables à cette situation.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions de l'associé unique seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Capital souscrit USD	Nombre de parts sociales	Montant payé USD
Stellar Holdco, LLC, précitée	20.000.-	20.000	20.000.-
Total:	20.000.-	20.000	20.000.-

Toutes les parts sont entièrement souscrites et intégralement payées par l'associé mentionné ci-dessus ainsi que le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000.-) est à la libre disposition de la Société à partir de ce jour.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Disposition transitoire

La première année fiscale commencera au jour de la formation de la Société et se terminera le trente et un décembre 2013.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ une mille Euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représentant l'entière du capital social de la Société, a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à 2 (deux) gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

Gérant de Classe A

- M. James D. Abrams, administrateur des sociétés, né le 26 avril 1963 dans Minois (USA), résident au 45 Lakewood Place, Highland Park IL 60035 (USA);

Gérant de Classe B

- M. Marcel Stephany, expert-comptable, né le 4 septembre 1951, à Luxembourg, ayant sa résidence professionnelle au 23, Cité Alina Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: Bonert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56052. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174940/437.

(130213563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Compass Rose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 78.925.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COMPASS ROSE S A.(en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2013 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014000087/21.

(130223669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Selena Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 119.251,62.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 177.024.

—
In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

An extraordinary general meeting of the shareholders of "Selena Luxco S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.024 and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 3 May 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1519 (page 72902) on 26 June 2013 (the "Company") was held. The Articles of the Company have been amended the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, prenamed, dated 29 July 2013 and published in the Mémorial on 30 September 2013 under number 2411, page 115682.

The Meeting elected Ms Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, as chairman of the Meeting (the "Chairman"). The Chairman appointed, as secretary of the Meeting (the "Secretary") and the Meeting elected as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer") Mrs Flora GIBERT, private employee, residing in Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I.- The shareholders represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list (the "Shareholders"). This list and the proxies, after having been signed by the proxyholder(s) of the Shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that all the shares of the Company, representing 100% of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting.

III.- All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

A. To approve the determination by resolution of the board of managers of a Total Redemption Amount (as defined in the Articles).

B. To acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers and based on interim accounts of each of the one million three hundred and twenty-five thousand and eighteen (1,325,018) class 1 shares in the Company with a par value of one Penny (GBP 0.01) each (the "Repurchased Shares") at a price of

one point zero seven three nine seven two six British Pounds (GBP 1.0739726) per share in the case of the class A1 shares and one hundred and seven point three nine seven two six British Pounds (GBP 107.39726) per share in the case of class B1 shares.

C. To complete the consequent reduction of the Company's share capital by an amount of thirteen thousand two hundred and fifty British Pounds and eighteen pence (GBP 13,250.18) to one hundred and nineteen thousand two hundred and fifty-one British Pounds and sixty-two pence (GBP 119,251.62) by the cancellation of the Repurchased Shares.

D. To amend the Articles to reflect the proposed resolutions.

E. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were unanimously approved by the Shareholders:

First resolution

The Shareholders resolved that the determination by resolution of the board of managers passed on 9 December 2013 of a Total Redemption Amount (as defined in the Articles) of two million one hundred and forty-seven thousand nine hundred and forty-five point two one British Pounds (GBP 2,147,945.21) is approved.

Second resolution

The Shareholders resolved to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers and based on interim accounts dated 10 December 2013 of each of the Repurchased Shares at a price of one point zero seven three nine seven two six British Pounds (GBP 1.0739726) per share in case of the class A1 shares and one hundred and seven point three nine seven two six (GBP 107.39726) per share in case of the class B1 shares.

Third resolution

The Shareholders resolved to reduce the Company's share capital by an amount of thirteen thousand two hundred and fifty British Pounds and eighteen pence (GBP 13,250.18) to one hundred and nineteen thousand two hundred and fifty-one British Pounds and sixty-two pence (GBP 119,251.62) by the cancellation of the Repurchased Shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend article 5 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

5. "Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred and nineteen thousand two hundred and fifty-one British Pounds and sixty-two pence (GBP 119,251.62) represented by:

5.1.1 One million three hundred and eighteen thousand two hundred (1,318,200) class A2 shares (the "Class A2 Shares");

5.1.2 One million three hundred and eighteen thousand two hundred (1,318,200) class A3 shares (the "Class A3 Shares");

5.1.3 One million three hundred and eighteen thousand two hundred (1,318,200) class A4 shares (the "Class A4 Shares");

5.1.4 One million three hundred and eighteen thousand two hundred (1,318,200) class A5 shares (the "Class A5 Shares");

5.1.5 One million three hundred and eighteen thousand two hundred (1,318,200) class A6 shares (the "Class A6 Shares");

5.1.6 One million three hundred and eighteen thousand two hundred (1,318,200) class A7 shares (the "Class A7 Shares");

5.1.7 One million three hundred and eighteen thousand two hundred (1,318,200) class A8 shares (the "Class A8 Shares");

5.1.8 One million three hundred and eighteen thousand two hundred (1,318,200) class A9 shares (the "Class A9 Shares");

5.1.9 One million three hundred and eighteen thousand two hundred (1,318,200) class A10 shares (the "Class A10 Shares");

5.1.10 Six thousand eight hundred and eighteen (6,818) class B2 shares (the "Class B2 Shares");

5.1.11 Six thousand eight hundred and eighteen (6,818) class B3 shares (the "Class B3 Shares");

5.1.12 Six thousand eight hundred and eighteen (6,818) class B4 shares (the "Class B4 Shares");

5.1.13 Six thousand eight hundred and eighteen (6,818) class B5 shares (the "Class B5 Shares");

5.1.14 Six thousand eight hundred and eighteen (6,818) class B6 shares (the "Class B6 Shares");

5.1.15 Six thousand eight hundred and eighteen (6,818) class B7 shares (the "Class B7 Shares");

5.1.16 Six thousand eight hundred and eighteen (6,818) class B8 shares (the "Class B8 Shares");

5.1.17 Six thousand eight hundred and eighteen (6,818) class B9 shares (the "Class B9 Shares"); and

5.1.18 Six thousand eight hundred and eighteen (6,818) class B10 shares (the "Class B10 Shares")

each a "Share" and together referred to as the "Shares", having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each and the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually a "Shareholder".

5.2 The shares are in registered form only.

5.3 The Company may establish share premium accounts corresponding to a specific class of Shares (the "Share Premium Accounts") into which any premium paid on a given class of Shares is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law, these Articles and any Shareholders' Agreement, it being understood that any share premium paid into such Share Premium Account in respect of an Alphabetical Series of Shares shall not be reimbursed to any Shareholder other than the holders of that Alphabetical Series of Shares, irrespective of their Numerical Class.

5.4 The Company may, subject to any Shareholders' Agreement and without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law, these Articles and any Shareholders' Agreement. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles or any Shareholders' Agreement.

5.6 The Company may increase the share capital, repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law or any Shareholders' Agreement.

5.7 Subject to article 5.8, the share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more Numerical Classes (a "Share Redemption ") in respect of the following periods:

5.7.1 The period for the Class 2 Shares is the period starting on 10 December 2013 and ending on no later than 31 December 2014 (the "Class 2 Period").

5.7.2 The period for the Class 3 Shares is the period starting on the day after the Class 2 Period and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class 3 Period").

5.7.3 The period for the Class 4 Shares is the period starting on the day after the Class 3 Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class 4 Period").

5.7.4 The period for the Class 5 Shares is the period starting on the day after the Class 4 Period and ending on no later than 31 December 2017 (the "Class 5 Period").

5.7.5 The period for the Class 6 Shares is the period starting on the day after the Class 5 Period and ending on no later than 31 December 2018 (the "Class 6 Period").

5.7.6 The period for the Class 7 Shares is the period starting on the day after the Class 6 Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class 7 Period").

5.7.7 The period for the Class 8 Shares is the period starting on the day after the Class 7 Period and ending no later than on 31 December 2020 (the "Class 8 Period").

5.7.8 The period for the Class 9 Shares is the period starting on the day after the Class 8 Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class 9 Period").

5.7.9 The period for the Class 10 Shares is the period starting on the day after the Class 9 Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class 10 Period").

5.8 Where a Numerical Class has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of that Numerical Class may be made within a new period (the "New Period"). A New Period shall, in respect of the New Period for the relevant Numerical Class of Shares with the lowest number, commence on the day after the expiry of the Class 10 Period and, in respect of all other Numerical Classes of Shares, commence on the day after the expiry of the immediately preceding New Period. Each New Period shall be for a period of one calendar year (subject as provided in article 5.9). By way of example, if the Class 2 Shares are not repurchased in their Class 2 Period, the Class 3 Shares are repurchased in their Class 3 Period and the Class 4 Shares are not repurchased in their Class 4 Period, then the New Period for the Class 2 Shares will commence on 1 January 2023 and the New Period for the Class 4 Shares will commence on 1 January 2024.

5.9 For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Numerical Class shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Numerical Class and shall continue to end on the day initially defined in the articles above. By way of example, if the Class 2 Shares are repurchased on 15 August 2014, the Class 3 Period will commence on 16 August 2014 and terminate not later than 31 December 2015.

5.10 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Total Redemption Amount allocated among the holders of each Redeemed Share in line with the principles set out in article 16.1."

Fifth resolution

The Shareholders resolved to delete article 16.6.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth article 16.6 of the Articles shall read as follows:

16.6. "In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

16.6.1 the holder(s) of the Class A2 and B2 Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class A2 Shares and Class B2 Shares provided, that for the purpose of the calculation of the nominal value of the Class B2 Shares, the Class B2 Shares will have deemed to have been converted into Class A2 Shares;

16.6.2 the holder(s) of the Class A3 and B3 Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class A3 Shares and Class B3 Shares provided, that for the purpose of the calculation of the nominal value of the Class B3 Shares, the Class B3 Shares will have deemed to have been converted into Class A3 Shares;

16.6.3 the holder(s) of the Class A4 and B4 Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class A4 Shares and Class B4 Shares provided, that for the purpose of the calculation of the nominal value of the Class B4 Shares, the Class B4 Shares will have deemed to have been converted into Class A4 Shares;

16.6.4 the holder(s) of the Class A5 and B5 Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class A5 Shares and Class B5 Shares provided, that for the purpose of the calculation of the nominal value of the Class B5 Shares, the Class B5 Shares will have deemed to have been converted into Class A5 Shares;

16.6.5 the holder(s) of the Class A6 and B6 Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class A6 Shares and Class B6 Shares provided, that for the purpose of the calculation of the nominal value of the Class B6 Shares, the Class B6 Shares will have deemed to have been converted into Class A6 Shares;

16.6.6 the holder(s) of the Class A7 and B7 Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class A7 Shares and Class B7 Shares provided, that for the purpose of the calculation of the nominal value of the Class B7 Shares, the Class B7 Shares will have deemed to have been converted into Class A7 Shares;

16.6.7 the holder(s) of the Class A8 and B8 Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class A8 Shares and Class B8 Shares provided, that for the purpose of the calculation of the nominal value of the Class B8 Shares, the Class B8 Shares will have deemed to have been converted into Class A8 Shares;

16.6.8 the holder(s) of the Class A9 and B9 Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class A9 Shares and Class B9 Shares provided, that for the purpose of the calculation of the nominal value of the Class B9 Shares, the Class B9 Shares will have deemed to have been converted into Class A9 Shares;

16.6.9 the holder(s) of the Class A10 and B10 Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.65% of the nominal value of the Class A10 Shares and Class B10 Shares provided, that for the purpose of the calculation of the nominal value of the Class B10 Shares, the Class B10 Shares will have deemed to have been converted into Class A10 Shares; and

16.6.10 The balance shall be allocated to the holders of the classes of Shares pursuant to a decision taken by the Shareholders' Meeting."

Sixth resolution

The Shareholders resolved to amend the following definitions included in article 19 (definitions) of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

"Class "A" Shares" means the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Shares, the Class A5 Shares, the Class A6 Shares, the Class A7 Shares, the Class A8 Shares, the Class A9 Shares and the Class A10 Shares, issued by the Company from time to time;

"Class "B" Shares" means the Class B2 Shares, the Class B3 Shares, the Class B4 Shares, the Class B5 Shares, the Class B6 Shares, the Class B7 Shares, the Class B8 Shares, the Class B9 Shares and the Class B10 Shares, issued by the Company from time to time;

"Class Periods" means the Class 2 Period, the Class 3 Period, the Class 4 Period, the Class 5 Period, the Class 6 Period, the Class 7 Period, the Class 8 Period, the Class 9 Period and the Class 10 Period.

The Shareholders resolved to delete the following definition included in article 19 (Definitions) of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions.

"Class 1 Shares" means the Class A1 Shares and the Class B1 Shares.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred fifty euros (EUR 1,350.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Selena Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.024 (la "Société"), constituée par un acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1519, page 72902, en date du 26 juin 2013. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, prénommé, en date du 29 juillet 2013, publié au Mémorial numéro 2411, page 115682, en date du 30 septembre 2013.

L'Assemblée désigne Madame Sara LECOMTE, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, comme le président de l'Assemblée (le "Président"). Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée (le "Secrétaire") et l'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le "Scrutateur") Madame Flora GIBERT, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Ces nominations ayant été faites, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les associés représentés et le nombre des parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence (les "Associés"). Cette liste et les procurations, après avoir été signées par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- il ressort de la liste de présence que tous les Parts Sociales de la Société, représentant 100% du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- Tous les Associés déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

A. Approuver la détermination faite par résolution du conseil de gérance du Montant Total de Rachat (tel que défini dans les Statuts).

B. Prendre acte et approuver le rachat par la Société, en vertu d'une résolution du conseil de gérance et sur base des comptes intérimaires, de chacune des un million trois cent vingt-cinq mille dix-huit (1.325.018) parts sociales de catégorie 1 dans la société ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix d'un virgule zéro sept trois neuf sept deux six Livres Sterling (GBP 1,0739726) par part sociale dans le cas des parts sociales de catégorie A1 et cent sept virgule trois neuf sept deux six Livres Sterling (GBP 107,39726) par part sociale dans le cas des parts sociales de catégorie B1.

C. Achever la réduction consécutive du capital social de la Société d'un montant de treize mille deux cent cinquante Livres Sterling et dix-huit pence (GBP 13.250,18) à cent dix-neuf mille deux cent cinquante-et-un Livres Sterling et soixante-deux pence (GBP 119.251,62) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

D. Modifier les Statuts afin de refléter les résolutions proposées.

E. Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises unanimement:

Première résolution

Les Associés décident que la détermination faite par résolution du conseil de gérance le 9 décembre 2013 du Montant Total de Rachat (tel que définit dans les Statuts) de deux millions cent quarante-sept mille neuf cent quarante-cinq Livres Sterling et vingt et un pence (GBP 2.147.945,21) est approuvée.

Deuxième résolution

Les Associés décident de prendre acte et d'approuver le rachat par la Société en vertu d'une résolution du conseil de gérance et sur base des comptes intérimaires datés de 10 décembre 2013, de chacune des Parts Sociales Rachetées à un prix d'un virgule zéro sept trois neuf sept deux six Livres Sterling (GBP 1,0739726) par part sociale dans le cas des parts sociales de Catégorie A1 et de cent sept virgule trois neuf sept deux six Livres Sterling (GBP 107,39726) par part sociale dans le cas des Parts Sociales de Catégorie B1.

Troisième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de treize mille deux cent cinquante Livres Sterling et dix-huit pence (GBP 13.250,18) à cent dix-neuf mille deux cent cinquante et un Livres Sterling et soixante-deux pence (GBP 119.251,62) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts pour refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il se lise désormais comme suit:

5. "Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cent dix-neuf mille deux cent cinquante et un Livres Sterling et soixante-deux pence (GBP 119.251,62) représenté par:

5.1.1 Un million trois cent dix-huit mille deux cent (1.318.200) parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2");

5.1.2 Un million trois cent dix-huit mille deux cent (1.318.200) parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3");

5.1.3 Un million trois cent dix-huit mille deux cent (1.318.200) parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4");

5.1.4 Un million trois cent dix-huit mille deux cent (1.318.200) parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales de Catégorie A5");

5.1.5 Un million trois cent dix-huit mille deux cent (1.318.200) parts sociales de catégorie A6 (les "Parts Sociales de Catégorie A6");

5.1.6 Un million trois cent dix-huit mille deux cent (1.318.200) parts sociales de catégorie A7 (les "Parts Sociales de Catégorie A7");

5.1.7 Un million trois cent dix-huit mille deux cent (1.318.200) parts sociales de catégorie A8 (les "Parts Sociales de Catégorie A8");

5.1.8 Un million trois cent dix-huit mille deux cent (1.318.200) parts sociales de catégorie A9 (les Parts Sociales de Catégorie A9");

5.1.9 Un million trois cent dix-huit mille deux cent (1.318.200) parts sociales de catégorie A10 (les "Parts Sociales de Catégorie A10");

5.1.10 Six mille huit cent dix-huit (6,818) parts sociales de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2");

5.1.11 Six mille huit cent dix-huit (6,818) parts sociales de catégorie B3 (les "Parts Sociales de Catégorie B3 ");

5.1.12 Six mille huit cent dix-huit (6,818) parts sociales de catégorie B4 (les "Parts Sociales de Catégorie B4");

5.1.13 Six mille huit cent dix-huit (6,818) parts sociales de catégorie B5 (les "Parts Sociales de Catégorie B5");

5.1.14 Six mille huit cent dix-huit (6,818) parts sociales de catégorie B6 (les "Parts Sociales de Catégorie B6");

5.1.15 Six mille huit cent dix-huit (6,818) parts sociales de catégorie B7 (les "Parts Sociales de Catégorie B7");

5.1.16 Six mille huit cent dix-huit (6,818) parts sociales de catégorie B8 (les "Parts Sociales de Catégorie B8");

5.1.17 Six mille huit cent dix-huit (6,818) parts sociales de catégorie B9 (les "Parts Sociales de Catégorie B9");

5.1.18 Six mille huit cent dix-huit (6,818) parts sociales de catégorie B10 (les "Parts Sociales de Catégorie B10");

chacune une "Part Sociale" et ensemble ci-après désignées comme les "Parts Sociales", ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts. Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés tous ensemble comme les "Associés", et individuellement comme "Associé".

5.2 La Société ne peut émettre des parts sociales que sous forme nominative.

5.3 La Société peut créer des comptes de prime d'émission correspondant à une catégorie particulière de Parts Sociales (les "Comptes de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute catégorie de Parts Sociales concernées sera versée. Les décisions quant à l'utilisation des Comptes de Prime d'Emission doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915, des présents Statuts et de tout Pacte d'Associés, étant entendu que toute prime d'émission payée dans un tel Compte de Prime d'Emission relatif à une Série Alphanumérique de Parts Sociales ne sera remboursée qu'aux Associés détenteurs de la Série Alphanumérique de Parts Sociales concernée, indépendamment de leur Catégorie Numérique.

5.4 La Société peut, sous réserve de tout Pacte d'Associés et sans limitation, accepter des fonds ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915, des présents Statuts et de tout Pacte d'Associés. Pour écarter tout doute, une telle décision peut, mais pas nécessairement, attribuer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts ou de tout Pacte d'Associés.

5.6 La Société peut augmenter le capital social, racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 ou de tout Pacte d'Associés.

5.7 Sous réserve de l'article 5.8, le capital social de la Société peut être réduit exclusivement par le rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales émises d'une ou plusieurs Catégorie(s) Numérique(s) (un "Remboursement de Part Sociale") à l'égard des périodes suivantes:

5.7.1 La période pour les Parts Sociales de Catégorie 2 est la période qui commence le 10 décembre 2013 et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2014 (la "Période de Catégorie 2").

5.7.2 La période pour les Parts Sociales de Catégorie 3 est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie 2 et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie 3").

5.7.3 La période pour les Parts Sociales de Catégorie 4 est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie 3 et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie 4").

5.7.4 La période pour les Parts Sociales de Catégorie 5 est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie 4 et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie 5").

5.7.5 La période pour les Parts Sociales de Catégorie 6 est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie 5 et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie 6").

5.7.6 La période pour les Parts Sociales de Catégorie 7 est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie 6 et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie 7").

5.7.7 La période pour les Parts Sociales de Catégorie 8 est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie 7 et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie 8").

5.7.8 La période pour les Parts Sociales de Catégorie 9 est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie 8 et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie 9"). 5.7.9 La période pour les Parts Sociales de Catégorie 10 est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie 9 et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie 10").

5.8 Lorsqu'une Catégorie Numérique n'aura pas été rachetée et annulée endéans la Période de Catégorie concernée, le remboursement et l'annulation de cette Catégorie Numérique peut se faire endéans une période nouvelle (la "Période Nouvelle"). Une Période nouvelle commencera, à l'égard de la Période Nouvelle pour la Catégorie Numérique de Parts Sociales concernée avec le numéro le plus bas, le jour après l'expiration de la Période de Catégorie 10 et, à l'égard de toutes les autres Catégories Numériques de Parts Sociales, le jour après l'expiration de la Nouvelle Période immédiatement précédente. Chaque Nouvelle Période sera pour la période d'une année civile (sous réserve des dispositions de l'article 5.9). A titre d'exemple, si les Parts Sociales de Catégorie 2 ne sont pas rachetées dans leur Période de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3 sont rachetées dans leur Période de Catégorie 3 et les Parts Sociales de Catégorie 4 ne sont pas rachetées dans leur Période de Catégorie 4, alors la Période Nouvelle pour les Parts Sociales de Catégorie 2 débutera au 1^{er} janvier 2023 et la Période Nouvelle pour les Parts Sociales de Catégorie 4 débutera au 1^{er} janvier 2024.

5.9 Pour écarter tout doute, pour le cas où le rachat et l'annulation d'une Catégorie Numérique se réalisera avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou, selon le cas, de sa Période Nouvelle), la Période de Catégorie suivante (ou, selon le cas, la Période Nouvelle) commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette Catégorie Numérique et continuera pour se terminer au jour défini à l'origine par les articles ci-dessus. A titre d'exemple, si les Parts Sociales de Catégorie 2 sont rachetées au 15 août 2014, la Période de Catégorie 3 commencera au 16 août 2014 et se terminera au plus tard le 31 décembre 2015.

5.10 Lorsqu'un Remboursement de Part Sociale devient effectif, aux détenteurs des Parts Sociales faisant l'objet du remboursement par la Société en tant que partie du Remboursement de Part Sociale (les "Parts Sociales Rachetées") sera payé le Montant Total de Rachat alloué entre les détenteurs de chaque Part Sociale Rachetée selon les principes de l'article 16.1."

Cinquième résolution

Les Associés décident de supprimer l'article 16.6.1 des Statuts pour refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin que l'article 16.6 des Statuts se lise désormais comme suit:

16.6. "Dans le cas d'une déclaration de dividende, ledit dividende sera alloué et payé dans l'ordre suivant:

16.6.1 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A2 et de Catégorie B2 aura(ont) droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2 et de Catégorie B2, étant entendu que pour les besoins du calcul de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie B2 seront réputées avoir été converties en Parts Sociales de Catégorie A2;

16.6.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A3 et de Catégorie B3 aura(ont) droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A3 et de Catégorie B3, étant entendu que pour les besoins du calcul de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B3, les Parts Sociales de Catégorie B3 seront réputées avoir été converties en Parts Sociales de Catégorie A3;

16.6.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A4 et de Catégorie B4 aura(ont) droit à un dividende égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A4 et de Catégorie B4, étant entendu que pour les besoins

du calcul de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B4, les Parts Sociales de Catégorie B4 seront réputées avoir été converties en Parts Sociales de Catégorie A4;

16.6.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A5 et de Catégorie B5 aura(ont) droit à un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A5 et de Catégorie B5, étant entendu que pour les besoins du calcul de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B5, les Parts Sociales de Catégorie B5 seront réputées avoir été converties en Parts Sociales de Catégorie A5;

16.6.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A6 et de Catégorie B6 aura(ont) droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A6 et de Catégorie B6, étant entendu que pour les besoins du calcul de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B6, les Parts Sociales de Catégorie B6 seront réputées avoir été converties en Parts Sociales de Catégorie A6;

16.6.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A7 et de Catégorie B7 aura(ont) droit à un dividende égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A7 et de Catégorie B7, étant entendu que pour les besoins du calcul de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B7, les Parts Sociales de Catégorie B7 seront réputées avoir été converties en Parts Sociales de Catégorie A7;

16.6.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A8 et de Catégorie B8 aura(ont) droit à un dividende égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A8 et de Catégorie B8, étant entendu que pour les besoins du calcul de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B8, les Parts Sociales de Catégorie B8 seront réputées avoir été converties en Parts Sociales de Catégorie A8;

16.6.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A9 et de Catégorie B9 aura(ont) droit à un dividende égal à 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A9 et de Catégorie B9, étant entendu que pour les besoins du calcul de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B9, les Parts Sociales de Catégorie B9 seront réputées avoir été converties en Parts Sociales de Catégorie A9;

16.6.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A10 et de Catégorie B10 aura(ont) droit à un dividende égal à 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A10 et de Catégorie B10, étant entendu que pour les besoins du calcul de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B10, les Parts Sociales de Catégorie B10 seront réputées avoir été converties en Parts Sociales de Catégorie A10; et

16.6.10 Le solde sera alloué aux détenteurs des catégories de Parts Sociales suivant une décision prise par l'Assemblée Générale des Associés."

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier les définitions suivantes incluses dans l'article 19 (Définitions) des Statuts pour refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'elles se lisent désormais comme suit:

"Parts Sociales de Catégorie A" désigne les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3, les Parts Sociales de Catégorie A4, les Parts Sociales de Catégorie A5, les Parts Sociales de Catégorie A6, les Parts Sociales de Catégorie A7, les Parts Sociales de Catégorie A8, les Parts Sociales de Catégorie A9 et les Parts Sociales de Catégorie A10.

"Parts Sociales de Catégorie B" désigne les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie B3, les Parts Sociales de Catégorie B4, les Parts Sociales de Catégorie B5, les Parts Sociales de Catégorie B6, les Parts Sociales de Catégorie B7, les Parts Sociales de Catégorie B8, les Parts Sociales de Catégorie B9 et les Parts Sociales de Catégorie B10.

"Périodes de Catégorie" désigne la Période de Catégorie 2, la Période de Catégorie 3, la Période de Catégorie 4, la Période de Catégorie 5, la Période de Catégorie 6, la Période de Catégorie 7, la Période de Catégorie 8, la Période de Catégorie 9 et la Période de Catégorie 10.

Les Associés décident de supprimer la définition suivante incluse dans l'article 19 (Définitions) des Statuts pour refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes.

"Parts Sociales de Catégorie 1" désigne les Parts Sociales de Catégorie A1 et les Parts Sociales de Catégorie B1.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataires des parties comparantes connus du notaire par leur noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les mandataires des parties comparantes signent l'acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56599. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013176181/427.

(130214951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Talentia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.972.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Ion RADU, administrateur de sociétés, né à Lipanesti Prahova (Roumanie) le 8 octobre 1967, demeurant au 14, Quai Antoine 1^{er}, 98000 Monaco,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 2 octobre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société TALENTIA LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 59.972 (la «Société»), a été constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 564 du 15 octobre 1997. Les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 370 du 19 février 2009;

- que le capital social de la société «TALENTIA LUXEMBOURG S.A.» s'élève actuellement à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (30.986,69 EUR) représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale;

- que Monsieur Ion RADU, précité, étant devenu seul propriétaire de toutes les actions déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 21 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 21 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 25 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53268. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175194/62.

(130213783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Bâtiment Promotion Location, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 152.821.

Cession de parts sociales du 31 décembre 2013

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales entre Madame Karine RAVAINÉ, DEMEURANT à F-57070 METZ, 7, promenade de la Seille, Madame Nicole EBERSWILLER demeurant à F-57030 JUSSY, 25, RUE DE LA Taye en leur qualité de cédants

et Monsieur Bertrand PIERSON, demeurant à L-5750 FRISANGE, 22, Munnereferstrooss en sa qualité de cessionnaire en date du 31 décembre 2013 que:

- Que Madame RAVAINÉ et Madame EBERS WILLER ont cédé chacune leur 25 parts à Monsieur Bertrand PIERSON de sorte que suite à ces cessions la répartition des parts sociales est la suivante:

- Monsieur Bertrand PIERSON, cinquante parts	50
- Monsieur Claude LAURINI, vingt-cinq parts	25
- Monsieur Michel CUOCO, vingt-cinq parts	25
Total: cent parts sociales	100

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014000537/23.

(130224448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.132.

Avec effet au 17 décembre 2013 l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Madame Sophie Simoens de son poste de gérant B avec effet immédiat;

- Nomination de Monsieur Armando José Brochado Soares Correia, né le 07 avril 1984 à São Sebastião da Pedreira, Lisbonne, Portugal, ayant pour adresse le 2A rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l.

Johannes Laurens de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2014000842/17.

(130224468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.